

LE MONDE
J U R I D I Q U E

LE MAGAZINE DES JURISTES DU QUÉBEC

Volume 20, numéro 2

4^s

Pas une, mais bien deux fusions coup sur coup à digérer pour Norton Rose



Me Jean G. Bertrand, associé-directeur
de Norton Rose OR à Montréal

Transactions 2011



« Bonne et Heureuse Année 2012 »

Nos meilleurs voeux de santé, de bonheur et aussi de prospérité pour tous nos lectrices et nos lecteurs.

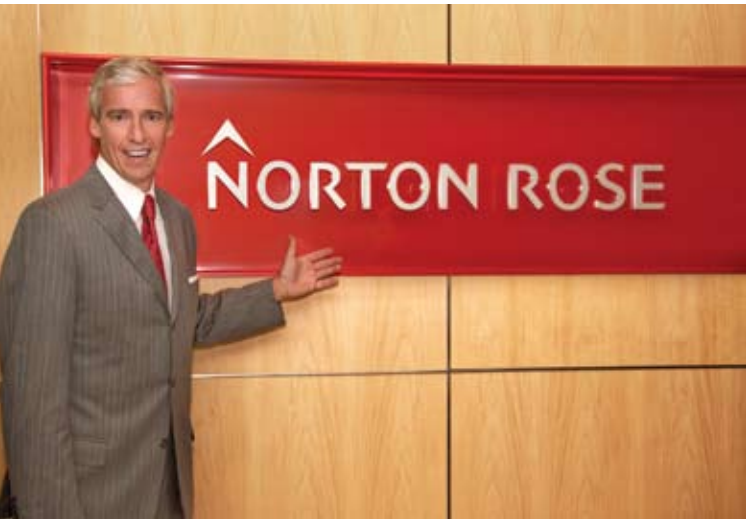
Que les avocates et les avocats, les juges de toutes les juridictions, les conseillers juridiques d'entreprise, les juges administratifs, les étudiants en droit, les bibliothécaires et chercheurs en droit qui forment le corps de nos lecteurs assidus, trouvent autant de joie à parcourir les pages du magazine *Le Monde Juridique* à chaque parution que nous en éprouvons à le publier pour vous.

L'Équipe du Monde Juridique

LE MONDE
JURIDIQUE



Pas une, mais bien deux fusions coup sur coup en six mois à digérer pour Norton Rose



Me Jean G. Bertrand, associé-directeur de Norton Rose OR à Montréal

Par André Gagnon

Dès le 1er janvier 2012, l'intégration des avocats du cabinet Macleod Dixon qui a annoncé en octobre dernier sa fusion avec Norton Rose OR sera complétée. Ce cabinet presque centenaire de l'Ouest canadien dont la tête est à Calgary avec des bureaux à Caracas, Bogotá, Almaty et Moscou, a développé la niche des ressources naturelles, des mines et de l'énergie, incluant tout ce qui concerne les activités pétrolières. Cette fusion a créé Norton Rose Canada qui figure parmi les trois plus grands cabinets au pays avec plus de 700 avocats. Au niveau mondial, le Groupe Norton Rose se classe parmi les 5 plus importants cabinets de services juridiques avec plus de 2 900 avocats.

John Coleman, l'associé-chef de la direction d'Ogilvy Renault à l'époque, avait développé une relation privilégiée avec son homologue Bill Tuer, associé-directeur de Macleod Dixon, à titre de membres de l'association des associés-directeurs de cabinets d'avocats au Canada. Des pourparlers de fusion avaient bien été entamés entre ces deux cabinets mais Macleod Dixon avait décidé de demeurer indépen-

dant... Jusqu'à ce que Ogilvy Renault se joigne à la plateforme mondiale du Groupe Norton Rose.

Ce sont eux qui sont revenus à la charge après l'adhésion de Ogilvy Renault au sein du Groupe Norton Rose, mentionne Jean Bertrand au cours d'une brève entrevue. Pour Macleod Dixon, les choses allaient changer dramatiquement dans ce nouveau contexte. Macleod Dixon était déjà considéré comme un joueur majeur dans ces secteurs, maintenant avec cette fusion, Norton Rose Canada devient «une puissance mondiale dans les secteurs de l'énergie et des mines».

Jean Bertrand agit comme associé-directeur du bureau de Montréal depuis maintenant 18 mois. Au début de la cinquantaine, il apporte non seulement un «swing de golf» impressionnant mais une expertise bien trempée dans les finances du cabinet et la pratique du litige. Parmi les clients qui font appel à ses services on dénombre Hydro-Québec, le gouvernement du Québec, Bombardier, Ivanhoé Cambridge et Metro, pour ne nommer que ceux-là.

Levé vers 5 h du matin, Jean répond aux courriels urgents qu'il n'avait pu retourner auparavant et fait lorsque possible, un peu d'exercice au gym de son immeuble. Me Jean G. Bertrand travaille souvent de chez lui pendant quelques heures, puis entre 8 h 30 et 10 h, il se rend au 25e étage de la Place Ville-Marie, où se trouvent les bureaux de Norton Rose Canada à Montréal. À titre de président du comité des finances, il voit à la bonne gestion financière de l'ensemble du cabinet, ce qui prend passablement de son temps... et puis il s'attaque à ses dossiers dont celui de la négociation avec des groupes autochtones qu'il partage avec Me Yves Fortier pour le compte du gouvernement du Québec.

Fellow de l'American College of Trial Lawyers, le litige souvent très pointu est son domaine d'expertise et de prédilection, mais ses nombreuses tâches, l'obligent parfois à déléguer à des collègues.

Un nouveau monde de ressources au Canada

Macleod Dixon se joint à Norton Rose, créant du coup une puissance canadienne et internationale

Macleod Dixon et Norton Rose OR ont fusionné le 1er janvier 2012, créant une nouvelle puissance juridique mondiale. Le cabinet devient Norton Rose Canada, un chef de file mondial en droit de l'énergie et des mines et la seule pratique juridique canadienne de premier plan ayant des bureaux en Amérique latine.

Cette fusion ajoute de la profondeur aux ressources de Norton Rose Canada dans ses six principaux secteurs d'activité, soit les institutions financières, l'énergie; les infrastructures, les mines et les matières premières; le transport; la technologie et l'innovation; ainsi que le secteur pharmaceutique et les sciences de la vie. Le secteur de l'énergie et celui des infrastructures, des mines et des matières premières de Norton Rose Canada ont été ainsi grandement renforcés.

Avec plus de 700 avocats en poste à Calgary, Montréal, Ottawa, Toronto, Québec, Caracas et Bogotá, Norton Rose Canada est l'une des trois plus grandes pratiques juridiques du Canada. C'est l'un des rares cabinets canadiens exerçant des activités de premier plan sur chacun des trois principaux marchés au Canada, soit Calgary, Toronto et Montréal.

John Coleman, associé-chef de la direction de Norton Rose Canada, a affirmé :

« Norton Rose Canada peut servir ses clients d'une manière tout à fait nouvelle grâce à sa portée internationale beaucoup plus vaste et à sa force inégalée dans des secteurs d'activité clés. Grâce à notre présence en Amérique latine et en tant que chef de file sur le marché de Calgary et dans l'ouest du pays, nous sommes maintenant une nouvelle puissance canadienne. »

Bill Tuer, associé responsable de l'intégration de Norton Rose Canada, a déclaré :

« Nous sommes impatients d'aider nos clients à poursuivre leur croissance au Canada et dans le monde. Nous pouvons maintenant les appuyer grâce à une présence renforcée au Canada et sur les principaux marchés internationaux. Dans le secteur de l'énergie, le monde entier a les yeux tournés vers l'Ouest canadien, devenu une véritable plaque tournante en matière d'investissement. Nous avons pris de l'expansion à l'échelle mondiale depuis 20 ans, et la création de Norton Rose Canada a été motivée par le désir de mieux servir les intérêts de nos clients. Ce n'est pas notre premier rodéo international, mais c'est notre plus important. »

Peter Martyr, chef de la direction du Groupe Norton Rose à ajouté :

« C'est un grand pas en avant pour le Groupe. Avec cette fusion, nous devenons une réelle puissance dans les secteurs de l'énergie et des mines sur les marchés émergents comme l'Amérique latine, l'Asie centrale et la Russie. Au Canada, cette fusion signifie que nous comptons près de 700 avocats dans tous les marchés clés, ce qui nous hisse parmi les trois plus grandes pratiques juridiques du pays. »

Le Groupe Norton Rose élargi devient l'une des cinq plus grandes pratiques juridiques internationales, avec plus de 2 900 avocats répartis dans 43 bureaux en Europe, en Asie, en Australie, au Canada, en Afrique, au Moyen-Orient, en Amérique latine et en Asie centrale.

John Coleman demeurera associé-chef de la direction de Norton Rose Canada et Bill Tuer se joindra au comité exécutif de Norton Rose Canada et du Groupe.

Comme le rappelait René Lewandowski de Droit-Inc., Jean Bertrand qui recherche d'abord l'efficacité utilise le scooter pour se rendre à ses rendez-vous d'affaires ou au restaurant. Il l'a fait jusqu'en décembre, tout récemment. Habillé chaudement, Jean Bertrand précise qu'il évite ainsi les bouchons de circulation et les problèmes de stationnement partout où il va au centre-ville.

Ogilvy Renault s'est joint à la pratique internationale du Groupe Norton Rose en juin 2011. Certains ont émis des doutes affirmant qu'il ne s'agissait pas d'une véritable fusion entre Ogilvy Renault et Norton Rose. Jean Bertrand répond qu'à la manière des grands groupes comptables dans le monde, cette union a provoqué un engouement et suscité une croissance qui fait l'affaire des clients importants qui se disent heureux (certains sondages le prouvent) de pouvoir être servis par un cabinet ayant une portée internationale. Sans compter que sur le marché local au Québec, les mandats et le développement des affaires ressemblent de plus en plus à une peau de chagrin... Désormais, avec le Groupe Norton Rose, on pourra suivre les entreprises et leur apporter toute l'expertise nécessaire au développement de leurs affaires. En fait, dit Jean Bertrand, cette fusion est fort appréciée des clients corporatifs et autres. Nos avocats connaissent bien nos clients et leur domaine d'activités car ils les secondent depuis de nombreuses années. Cette plus-value vaut son pesant d'or autant pour le cabinet que pour le client qui n'a pas à expliquer longtemps à son avocat les tenants et aboutissants des questions ou projets qui requièrent une expertise pointue, que ce soit sur la scène locale ou à l'international.

Le Plan Nord qu'a lancé le gouvernement du Québec servira sans doute de fer de lance aux bureaux de Norton Rose grâce à l'expertise en droit de l'énergie et des mines qu'apporte Macleod Dixon au Groupe Norton Rose, a évoqué Jean Bertrand au cours de son entretien avec Le Monde Juridique.

Absorber deux cabinets au sein du même groupe en six mois nécessitera beaucoup de doigté. Chez Norton Rose, les valeurs humaines sont non seulement reconnues mais elles sont aussi soutenues comme des idéaux à défendre et à perpétuer. Jean Bertrand cite en exemple le régime instauré par ce cabinet international lorsqu'a sévi la crise économique en permettant aux gens de continuer à œuvrer au sein du cabinet alors que d'autres connaissaient des mises à pied sauvages et brutales. «Un régime flexible d'heures travaillées a permis de passer à travers la crise sans trop de difficultés pour le cabinet et son personnel», précise Jean Bertrand. Cette initiative démontre qu'il est possible de faire de grandes choses même en période difficile quand on respecte l'humain. Cette philosophie aidera sûrement à intégrer en douce des professionnels de l'Ouest et de l'Est à une pratique juridique qui s'étend désormais sur plusieurs continents, sans compter la distance qui sépare l'Est de l'Ouest canadien.

En cherchant la croissance à Calgary, Ogilvy Renault a découvert un concurrent qui recherchait sensiblement la même chose que lui. Puis en se fondant au Groupe Norton Rose, le concurrent Macleod Dixon est devenu d'un coup un allié, un associé. On pourrait croire à un véritable conte de fées. un conte de Noël.



**Notre métier :
quantifier pour décider**

Enquêtes, litiges, arbitrages

Évaluation d'entreprise

Support aux transactions

Redressement d'entreprise

Analyses économiques et financières

ACCURACY QUÉBEC

Tél. : 418-780-1956

ACCURACY MONTRÉAL

Tél. : 514-333-0633

www.accuracy.com

© Chambre de commerce française au Canada - Section Québec



De gauche à droite : Guylaine Leclerc,
Associée de Accuracy Canada
Natalie Quirion, Directrice générale
du Parc technologique du Québec métropolitain

Le 26 octobre 2011, la Chambre de commerce française au Canada - Section Québec, a remis le Prix Carole Voyzelle* à Guylaine Leclerc, Associée de Accuracy Canada.

*Le Prix Carole Voyzelle, créé en 2011, a pour objectif de récompenser chaque année une femme d'affaires dont les actions sur le développement économique entre la France et le Québec contribuent à dynamiser les échanges économiques entre les deux pays. Cette distinction est délivrée par la Chambre de commerce française au Canada - Section Québec.

Norton Rose OR



Solomon Sananes



Stephen Kelly



Steve Malas



Thierry Dorval



Sébastien Gingras



Martin Rochette



Sarah Joli-Coeur



Marie-Claude C. Mailloux



Jules Charette



Robert Borduas

ArcelorMittal – Norton Rose OR a agi pour le compte d'ArcelorMittal, la plus grande société sidérurgique au monde, relativement à son acquisition de la société d'exploitation et d'exploration de minerai de fer canadienne Baffinland Iron Mines Corporation au coût de 590 millions de dollars par voie d'offre publique d'achat conjointe avec son ex-rivale, Nunavut Iron Ore Acquisition Inc.

ArcelorMittal était conseillée par une équipe de Norton Rose OR formée de Dawn P. Whittaker, Denis Gascon, Richard Wagner, Adrienne F. Oliver, Eric Reither, Andrew G. Bleau, Benjamin P. Bedard, Kevin McPhee, Matthew Bernardo et Ned Steinman.

B2B Trust – Norton Rose OR a agi comme conseiller juridique de B2B Trust relativement à son acquisition de M.R.S. Trust Company et de M.R.S. Inc. en contrepartie de 199 M\$, ce qui en fait le meilleur fournisseur de produits et de services à l'intention de conseillers financiers canadiens.

Une équipe de Norton Rose OR formée de Marc Duquette, Martin Rochette, Christine Dubé, Michael F. Horvat, Thierry Dorval, Sara Joli-Cœur, Karine Fadous, Derek G. Chiasson et Ron Kugan a représenté B2B Trust.

Capital Power Income L.P. – Norton Rose OR a agi comme conseiller juridique de Capital Power Income L.P., société en commandite qui détient plus de 1 400MW d'actifs de production d'électricité au Canada et aux États-Unis, dans le cadre de son entente de 1,09 G\$ visant son acquisition par Atlantic Power Corp.

Dans ce dossier, Capital Power Income L.P. a été représentée par une équipe de Norton Rose OR composée de Crispin Arthur et Matt Hall.

Cirque du Soleil Inc. – Norton Rose OR a agi comme conseiller juridique du Cirque du Soleil relativement à la création d'un fonds de production et d'un investissement de 105 M\$ dans celui-ci par le Cirque du Soleil, la Caisse de

dépôt et placement du Québec et Constellation Growth Capital afin de financer les productions Zarkana et Iris.

Cirque du Soleil Inc. a été conseillée par une équipe de Norton Rose OR composée de Jean-Pierre Colpron, Jacques Lemieux, Marc M. Tremblay, Serge Levy, Martin J. Valasek, Mathieu Deschamps, Pascal Rodier, Derek G. Chiasson et Catherine De Laboursodière.

Groupe Alamo inc. - Norton Rose OR a agi comme conseiller juridique d'Alamo dans le cadre de son acquisition des actifs et de l'entreprise du Groupe Tenco Inc. et de ses filiales, un fabricant et distributeur d'équipement de déneigement et de déglçage établi au Canada.

Une équipe de Norton Rose OR composée de David Millette, Michel G. Carle, George R. Locke, Christian Roy, Derek G. Chiasson, Meghan Stewart, Chantal Morillon et Emmanuel Grondin a conseillé Alamo.

Labopharm Inc. - Norton Rose OR a agi pour le compte de Labopharm Inc. dans le cadre de la vente de la totalité de ses actions ordinaires émises et en circulation à Paladin Labs Inc. au moyen d'un plan d'arrangement régi par la Loi sur les sociétés par actions (Québec).

Labopharm Inc. a été conseillée par une équipe de Norton Rose OR formée de Solomon Sananes, Stephen Kelly, Catherine de Laboursodière, Nicholas Cerminaro, Meghan Stewart et Derek Chiasson.

Metro inc. - Norton Rose OR a agi comme conseiller juridique de Metro dans le cadre de la prise de participation de 55% dans Marché Adonis, détaillant de produits alimentaires ethniques établi au Canada, et Produits Phoenicia Inc., marchand en gros et distributeur de produits alimentaires établi au Canada.

Metro a été conseillée par une équipe de Norton Rose OR composée de Paul Raymond, Jacques Lemieux, Mathieu Deschamps, Emmanuel Grondin, Derek Chiasson, Niko Veilleux, Thierry Dorval, Stéphanie Bachand, Louise Laplante, Alain Ricard et Pascal Rodier

Nortel Networks Limitée - Norton Rose OR a agi à titre de conseiller juridique de Nortel dans la vente sans précédent de son portefeuille de brevets en contrepartie de 4,5 G\$ US.

Nortel Networks Limitée a été conseillée par une équipe

445, rue Saint-Vincent
Montréal (Québec)
H2Y 3A6
Tél. 514.842.3901
1.800.831.3901
Télec. 514.842.7148
www.delavoy.ca

Confection
DE LAVOY
depuis 1980



Service personnalisé

Toges et accessoires
vestimentaires
pour profession juridique
et magistrature

Location et vente
tuxedos et accessoires,
toges, mortiers et épitoges
pour collation des grades

Nettoyage et réparation
de vêtements
de tout genre

Volume 20, numéro 2

LE MONDE JURIDIQUE

642, rue Pierre-Tétrault
 Montréal, (Québec)
 H1L 4Y5
 (514) 353-3549

Courriel : agmonde@videotron.ca
 Internet : www.avocat.qc.ca/lemondejuridique/
 Facebook : Magazine Le Monde Juridique

Rédacteur en chef

André Gagnon, B. A., LL. L.

Adjointe à la rédaction

Jeanne d'Arc Tissot

Saisie de textes

Louis-Benjamin Gagnon

Publicité

642, rue Pierre-Tétrault
 Montréal, (Québec) H1L 4Y5
 Tél.: (514) 353-3549

Tirage et distribution

Zacharie Gagnon

Abonnement:

Mme Jeanne D'Arc Tissot
 Téléphone: (514) 353-3549

Infographie

Image-innée

Photographie

Alain Michon
Photos Pro-Multi+ inc.

Le Monde Juridique est publié par
 Le Monde Juridique Inc.

Président et Éditeur: André Gagnon

La revue Le Monde Juridique paraît dix fois l'an.
 L'abonnement est de 40 \$ par année.

(On peut aussi se la procurer à la librairie
 Wilson et Lafleur).

Le magazine Le Monde Juridique est indexé dans
 Canadian Advertising Rates and Data (Card).

COPYRIGHT 2012 - LE MONDE JURIDIQUE.

*La reproduction totale ou partielle des articles est
 formellement interdite sous peine de poursuite.*

**Pas une, mais bien deux fusions coup sur coup en six mois
 à digérer pour Norton Rose OR**

Par André Gagnon 3

Transactions 2011

Norton Rose OR 6

BLG – Montréal 11

Osler, Hoskin & Harcourt S.ENC.R.L./s.rl. 14

Heenan Blaikie 18

**Loi sur les valeurs mobilières – Le Barreau du Québec se réjouit
 de la décision du plus haut tribunal**

..... 20

Bonnes Tables de Montréal

Par Claire Vuitton 21

D'un cabinet à l'autre

..... 23

Montréal hausse sa taxe de bienvenue

..... 24

**Me Julie-Martine Loranger,
 nommée Fellow du American College of Trial Lawyers**

..... 24

**Pour assurer la protection des investisseurs en cas de faillites
 de firmes de courtage aux USA**

..... 25

Sept juges du Québec nommés dont un Bâtonnier

..... 27

Projet de loi 29, la Loi instituant le Fonds Accès Justice

..... 28

**Le Barreau du Québec réclame les changements nécessaires pour
 rendre l'Aide juridique vraiment accessible**

..... 29

SténoFac Inc.

Tous les services aux portes du palais...

15 ans déjà
 1997-2012

*Nous tenons à remercier notre précieuse clientèle et tous ceux et celles qui, de près ou de loin,
 ont contribué au succès de SténoFac Inc. La confiance que vous nous avez témoignée pendant ces 15 années
 nous a permis d'aller de l'avant et d'élaborer nos techniques afin de vous offrir un service des plus professionnels.
 Qualité, rapidité et fiabilité, voilà notre devise que nous continuerons d'appliquer
 dans le but de toujours mieux vous servir.*

TOUS LES SERVICES AUX PORTES DU PALAIS..... UN SEUL NUMÉRO (514) 288-1888

50 De Brésolles, Montréal (Québec) H2Y 1V5

Télécopieur : (514) 288-4888 • Courriel : stenofac@stenographe.com • Internet : www.stenographe.com



Marc Duquette

Louis Roy

Laurence Smith Rozon

Jean-Pierre Colpron

Jacques Lemieux



George Locke

Christine Dubé

Francis Legault

Derek Chiasson

Ian Gosselin

de Norton Rose OR composée de Michael J. Lang, Adrienne F. Oliver, David J. Bannon, Troy Ungerman, Derrick C. Tay, James R. Cade, Jennifer Stam, Kevin McPhee, Evan Cobb, Christopher N. Hunter, Jeremy M. Grushcow et Kevin D. Ackhurst.

Produits forestiers Résolu – Norton Rose OR a agi comme conseiller juridique de Produits forestiers Résolu (anciennement AbitibiBowater) dans le cadre de son offre publique d'achat annoncée visant l'acquisition de la totalité des actions ordinaires émises et en circulation de Fibrek Inc., société inscrite à la cote de TSX et important producteur de pâte kraft, pour une contrepartie de 130 M\$.

Une équipe de Norton Rose OR formée de Francis R. Legault, Elliot Shapiro et Steve Malas a conseillé Resolute Forest Products.

Quebecor Media Inc. – Norton Rose OR a représenté Quebecor Media Inc. dans le cadre de sa signature avec la Ville de Québec de deux baux et d'un contrat de gestion à l'égard de la location, de la gestion et de l'exploitation du nouvel amphithéâtre polyvalent devant être construit à Québec, un projet évalué à plus de 400 M\$.

L'équipe de Norton Rose OR était formée de Carl Tremblay, Jérôme Landry, Julie-Maude Perron, Jean-Nicolas Prévost, Louis Roy et Ian Gosselin.

SNC Lavalin – Norton Rose OR a agi comme conseiller ju-

ridique de SNC Lavalin, l'un des plus importants groupes d'ingénierie et de construction au monde, dans le cadre de son acquisition d'Interfleet Technologie, groupe-conseil international en technologies ferroviaires.

Dans ce dossier, SNC Lavalin a été conseillée par une équipe formée de plusieurs avocats du Groupe Norton Rose ainsi que de Stephen J. Kelly de Norton Rose OR.

SNC Lavalin – Norton Rose OR a agi comme conseiller juridique de SNC Lavalin dans le cadre de son acquisition, auprès de Macquarie Essential Assets Partnership, de la participation restante de 23,08 % dans AltaLink L.P., société établie à Calgary. AltaLink est la seule société de transmission entièrement indépendante du Canada, et est chargée de la maintenance et de l'exploitation d'environ 12 000 kilomètres de lignes de transmission et de 270 sous-stations en Alberta. Elle est propriétaire de plus de la moitié du réseau de transmission de l'Alberta et dessert 85 % de sa population.

L'équipe de Norton Rose OR était formée de Stephen J. Kelly, David Millette, Thierry Dorval et Derek G. Chiasson.

SNC-Lavalin – Norton Rose OR a agi pour le compte de SNC-Lavalin dans le cadre d'une entente visant l'acquisition de la division des réacteurs commerciaux d'Énergie atomique du Canada auprès du gouvernement du Canada.

Une équipe de Norton Rose OR composée de Stephen J.



Carl Tremblay

David Millette

Alain Ricard

Gino Martel

François Côté

Adrienne Glen

Kelly, Andrew Fleming, Martin Rochette, John B. West, Michael F. Horvat, Adrienne F. Oliver, Troy Ungerman et Mark Sajewyc a conseillé SNC Lavalin.

Société aurifère Barrick – Norton Rose OR a agi comme conseiller juridique de Société aurifère Barrick dans le cadre de son offre d'achat entièrement au comptant de 7,3 G\$ visant Equinox Minerals Limited.

L'équipe de Norton Rose OR était formée de Terence S. Dobbin, Adrienne F. Oliver, Eric Reither, Dawn P. Whittaker, Pierre Dagenais, Christopher Hall, Evelyn Li, Peter J. Wiazowski, Catherine S. Simard, Kevin D. Ackhurst, Ted Citrome, Chris Harris, Ned Steinman et Oliver Moore.

Technologies Interactives Mediagrif – Norton Rose OR a agi comme conseiller juridique du fournisseur de solutions de commerce électronique Technologies Interactives Mediagrif dans le cadre de son acquisition de LesPAC Inc., société de petites annonces numériques.

Une équipe de Norton Rose OR formée de David Millette, Laurence Smith-Lauzon, Robert Borduas, Alain Ricard and Sandro Muzzo, Thierry Dorval, Derek Chiasson, Sébastien Gingras, George Locke et François Côté a représenté Technologies Interactives Mediagrif.

Valeant Canada Ltée – Norton Rose OR a agi comme conseiller juridique de Valeant Pharmaceuticals International, Inc. relativement à ses nouvelles facilités de crédit garanties syndiquées de 2,0 G\$.

Valeant Canada Ltée. a été conseillée par une équipe de Norton Rose OR composée de Gino Martel, Martin Thériault, Peter J. Wiazowski, Suzana A. Lobo, Derek G. Chiasson et Aimee L. Halfyard.

Valeant Canada Ltée – Norton Rose OR a agi à titre de conseiller juridique canadien de Valeant Pharmaceuticals In-

ternational dans le cadre de son placement privé aux États-Unis et au Canada de ses billets de premier rang 6,500 % d'un capital de 950 M\$ et de ses billets de premier rang 7,250 % d'un capital de 550 M\$.

Dans ce dossier, Valeant Canada Ltée était représentée par une équipe de Norton Rose OR composée de Gino Martel, Niko Veilleux, Peter J. Wiazowski, David Millette et Derek G. Chiasson.

Valeurs Mobilières TD Inc., BMO Nesbitt Burns Inc. et Marchés mondiaux CIBC Inc. – Norton Rose OR a agi à titre de conseiller juridique des courtiers dans le cadre de l'appel public à l'épargne de Bell Canada visant des débentures à moyen terme 3,65 %, série M-23 d'un capital de 500 M\$ et des débentures à moyen terme 4,95 %, série M-24 d'un capital de 500 M\$.

Une équipe de Norton Rose OR composée de Francis R. Legault, Solomon Sananes et Marie-Claude Mailloux a conseillé les courtiers.

Les Vêtements de Sport Gildan Inc. – Norton Rose OR a agi comme conseiller juridique de Les Vêtements de Sport Gildan Inc. dans le cadre d'une convention de crédit modifiée et mise à jour de 800 M\$ US.

Les Vêtements de Sport Gildan a été représentée par une équipe de Norton Rose OR formée de Robert G. Borduas, Alain Ricard et Adrienne Glen.

Viterra Inc. – Norton Rose OR a agi comme conseiller juridique de Viterra dans le cadre de la négociation d'un accord pour la location et l'exploitation du terminal céréalier en eau profonde situé au port de Montréal.

Une équipe de Norton Rose OR composée de Nicolas Labrecque, Marie-Claude Mailloux, Carole Gélinas, Patrick Galizia et Philippe Levac a représenté Viterra.

Principales transactions en 2011

(Fusions et acquisitions / financement)

BLG - Montréal



André Royer

Christian Lazarre

Mathieu Larose

Jean-François Jutras

Yves Dubois

Isabelle Tremblay

Vincent Frenette

Anixter International Inc. / Greenbriar Equity - Anixter International Inc.

L'équipe BLG incluait Jim Elder, Neil Hazan, Katherine Poirier, Joe Takhmizdjian et Kevin Bianchini.

BLG était le conseiller juridique canadien d'Anixter International Inc. dans la vente de sa division aérospatiale à des filiales de Greenbriar Equity Group LLC; une transaction d'une valeur de 155 \$ millions avec 30 \$ millions additionnels si certains objectifs sont atteints avant le 31 décembre 2013.



VOIR LOIN. RESTER CALME.

Saisir les enjeux, garder la tête froide, offrir des solutions qui contribuent à assurer l'avenir. Borden Ladner Gervais S.E.N.C.R.L., S.R.L., (BLG), le plus grand cabinet juridique à service complet du Canada, s'efforce d'obtenir les meilleurs résultats possibles pour tous ses clients. Comptant plus de 750 avocats, agents de propriété intellectuelle et autres professionnels du domaine juridique qui travaillent dans six bureaux, BLG offre des solutions en droit des sociétés, en litige et en propriété intellectuelle à une vaste gamme de clients, à l'échelle nationale et internationale.

Calgary | Montréal | Ottawa | Toronto | Vancouver | Région de Waterloo
Avocats | Agents de brevets et de marques de commerce
Borden Ladner Gervais S.E.N.C.R.L., S.R.L. est une société à responsabilité limitée de l'Ontario.
blg.com

BLG
Borden Ladner Gervais
D'abord le service



Yaniv Saragosti

Sylvie Bouvette

Pierre Côté

Patrice Martin

Olivier Tardif

Neil Hazan

*Marjolaine
Hémond-Hotte*

James Elder



*Marianne
Sallin-Gingras*

Marc Unger

Marc Babinski

Manon Gauthier

Louis Clément

Lionel Blanshay

*Charles P.
Marquette*

Kevin Bianchini

Groupe de sécurité Garda inc. / Sécurité Kolossal Inc. – Sécurité Kolossal Inc.

L'équipe BLG incluait Patrice Martin, André Royer, Charles Marquette, Alex De Zordo, Jean-Francois Jutras, Joseph Takhmizdjian et Mathieu Larose.

BLG représentait le fondateur de l'entreprise Sécurité Kolossal inc. dans la vente de ses actions au Groupe de sécurité Garda inc., une transaction conclue en février 2011.

7761929 Canada Inc., une filiale de Capital régional et coopératif Desjardins / A & D Prévost inc. – A & D Prévost inc.

L'équipe BLG incluait Marc Babinski, Manon Gauthier, Yaniv Saragosti, Marianne Sallin-Gingras, François Morin, Yves Dubois et Marc Unger.

BLG représentait la société A & D Prévost, une entreprise spécialisée dans la conception et le développement de fenêtres, portes, entrées, murs-rideaux et verrières, lors d'un achat de ses actions par une filiale de Capital régional et coopératif Desjardins; une transaction de l'ordre de 30 \$ millions conclue en février 2011.

Schaff Piano Canada ULC / Pianophile inc. – Schaff Piano Canada ULC

L'équipe BLG incluait Neil Hazan et Angela Maffei.

BLG était le conseiller juridique de Schaff Piano Canada

ULC pour l'acquisition des actions de Pianophile Inc., une société privée spécialisée dans la production et la distribution de pièces de piano, une transaction conclue en novembre 2011.

Doris Hosiery Mills Ltd. / Division de bas de nylon de Phantom Industries Inc. – Doris Hosiery Mills Ltd.

L'équipe BLG était dirigée par Neil Hazan et incluait Lionel Blanshay, Marc Babinski, Marianne Sallin-Gingras, Joe Takhmizdjian et Geneviève Bergeron.

BLG représentait Doris Hosiery Mills, une société privée établie à Montréal spécialisée dans la production et la distribution d'accessoires vestimentaires, lors de son acquisition de la division de bas de nylon de Phantom Industries Inc.; une transaction conclue en janvier 2011.

Secteur financement

Syndicat bancaire mené par la Banque Toronto-Dominion, Banque Royale du Canada et Banque de Montréal / Bell Canada – Le syndicat bancaire

L'équipe BLG incluait Ken Atlas et Glen Bowman.

BLG représentait le syndicat bancaire mené par la Banque Toronto-Dominion, la Banque Royale du Canada et la Banque de Montréal dans le financement d'un prêt de l'ordre de



Glen A.
Bowman

Joseph
Takhmizdjian

Ken Atlas

Caroline Émond



Katherine Poirier

Geneviève
Bergeron

François L.
Morin

Claudine Millette

AVEC BEAUCOUP D'IMPACT

Les entreprises et leurs conseillers travaillent de concert avec les consultants de Navigant afin de bénéficier **des conseils d'experts** pour une **meilleure compréhension** des affaires de **litiges et d'enquêtes**. Le but: **répondre aux besoins** avec succès.

2 100 000 \$ accordé à Bell Canada le 9 mai 2011.

Syndicat bancaire mené par la Banque Toronto-Dominion / Énergie Renouvelable Inc. - La Banque Toronto-Dominion

L'équipe BLG incluait Vincent Frenette, Sylvie Bouvette, Olivier Tardif, Marjolaine Hémond-Hotte, Christian Lazarre, Yves A. Dubois Caroline Émond et Isabelle Tremblay.

BLG représentait la Banque Toronto-Dominion à titre d'agent ainsi que les sept (7) autres prêteurs du syndicat bancaire qui a octroyé des facilités de crédit d'un montant de 350 000 000 \$ à Innergex Énergie Renouvelable Inc. Inscrite à la Bourse de Toronto (INE), cette compagnie œuvre dans le domaine des énergies renouvelables, notamment la production d'hydro-électricité, d'énergie éolienne et énergie solaire. La transaction a été conclue le 9 août 2011.

Valener Inc. / Banque de Montréal - Valener Inc.

L'équipe BLG incluait Louis Clément, Pierre B. Côté, Claudine Millette et Marjolaine Hémond Hotte.

BLG représentait Valener Inc. dans le cadre du refinancement de ses facilités bancaires au montant de 250 000 000 \$ auprès d'un syndicat bancaire dont Banque de Montréal est l'agent.



Navigant Conseil LJ Inc.

Montréal: 514.798.5874

Ottawa: 613.230.4500

Québec: 418.780.5874

Toronto: 416.777.2440

NAVIGANT

www.navigant.com

LITIGES & ENQUÊTES • FINANCE & ÉCONOMIE • CONSEILS FINANCIERS • CONSEILS EN GESTION

©2011 Navigant Consulting, Inc.

Transactions 2011

Osler, Hoskin & Harcourt S.ENC.R.L./s.rl.



Martin Desrosiers

Etienne Massicotte

Ward Sellers

Nathalie Beauregard

Fabrice Benoit



Éric Préfontaine

Sylvain Lussier

Robert Yalden

François Paradis

Fusions et acquisitions

- Fonds de placement immobilier Chartwell, résidence pour retraités, dans le cadre de l'acquisition projetée, moyennant un milliard de dollars, du fonds Maestro qui est propriétaire des Résidences Allegro pour personnes âgées (12/11)
- Chantiers Davie Inc. dans le cadre de la vente de la quasi-totalité de ses actifs à une filiale en propriété exclusive de Upper Lakes Group, qui prévoit exploiter le chantier en collaboration avec SNC-Lavalin Entrepreneurs en défense et Daewoo Shipbuilding and Marine Engineering.
- Constellation Software et sa filiale Harris, dans le cadre de l'acquisition de l'entreprise GFI Solutions (09/11)
- Desjardins Capital de risque, dans le cadre de la vente de Coradiant à BMC Software (05/11)
- Quad/Graphics, Inc., dans le cadre de la vente de ses activités canadiennes d'impression à Transcontinental inc. et de l'acquisition des activités d'impression de Transcontinental au Mexique et de certains autres actifs. (08/11)
- London Stock Exchange Group plc, dans le cadre de sa fusion d'égal à égal proposée avec Groupe TMX Inc. (02/11)
- Polyethics Industries Inc., dans le cadre de son acquisition des actifs de Mid-America Bag LLC (04/11)

- Inteplast Bags and Films Corporation, dans le cadre de son acquisition de Salerno Plastic Films and Bags (Canada), Inc. sous séquestre (04/11)
- Quincaillerie Richelieu Ltée, dans le cadre des opérations d'acquisition suivantes : la totalité de toutes les actions de la société Madico Distribution Inc.; la quasi-totalité des actions de Provincial Woodproducts Ltd.; et la totalité des actifs de la société Toca Distributors, Inc. (également appelée Outwater Hardware) établie au New Jersey par Richelieu Hardware Canada Ltd. (04/11)
- Victhom Bionique Humaine Inc., dans le cadre de la vente de sa participation dans la coentreprise Neurostream Technologies s.e.n.c.

Financement d'entreprises et valeurs mobilières

- Killick General Partners L.P. et Killick Aerospace Limited Partnership Fund II, dans le cadre de la création de Killick Limited Partnership et de l'émission de parts privilégiées d'Alaris Royalty Corp. d'une valeur de 27,25 millions de dollars (11/11)
- Les placeurs pour compte, dont les chefs de file étaient Marchés Financiers Byron et Valeurs Mobilières Cormark et comprenant GMP Valeurs Mobilières, dans le cadre



Constantine Troulis

Christiane Jodoin

Sandra Abitan

Shahir Guindi

Vitale Santoro

d'un placement privé d'actions ordinaires par Great Western Minerals Group Ltd. au montant de 17,16 millions de dollars.

- RBC Marchés des capitaux (le placeur pour compte), dans le cadre d'un placement privé de 85 millions de dollars d'obligations par Pearson International Fuel Facilities Corporation. (11/11)
- Centre Hospitalier de l'Université de Montréal (les placeurs pour compte), dont les co-chefs de file étaient Financière Banque Nationale et RBC Marchés des capitaux, dans le cadre d'un placement de 148,5 millions de dollars de débetures par le Centre hospitalier de l'Université de Montréal (1/11)
- Fonds de placement immobilier CANMARC, dans le cadre d'un financement par voie de prise ferme de 72,7 millions de dollars (10/11)
- Les preneurs fermes, dans le cadre d'un placement public de débetures convertibles de 75 millions de dollars par Atrium Innovations inc.
- J.P. Morgan Securities LLC et les autres les acquéreurs initiaux, relativement à l'émission par Quadra FNX Mining Ltd de billets de premier rang pour un produit brut de 500 millions de dollars américains.
- Les acquéreurs initiaux, incluant Bank of America Merrill Lynch à titre de chef de file exclusif et RBC Marchés des Capitaux à titre de cochef de file dans le cadre d'un placement privé par Jaguar Mining Inc. de 103,5 millions de dollars américains de ses billets convertibles de premier rang. (02/11)
- Fonds de placement immobilier Homburg Canada, dans le cadre d'un financement par voie de prise ferme de parts du Fonds de 126,5 millions de dollars. (03/11)
- Valener Inc., dans le cadre de son appel public à l'épargne de 40,5 millions de dollars par voie de prise ferme. (01/11)
- CGE Ressources Québec 2011 S.E.C. , dans le cadre de son premier appel public à l'épargne. (03/11)
- The Royal Bank of Scotland à titre de chef de file exclusif pour l'établissement d'un programme d'obligations cou-

vertes d'une valeur globale de 5 milliards d'euros par la Caisse centrale Desjardins du Québec. (04/11)

Capital de risque / Opérations de financement

- Hopper Inc., dans le cadre de son récent financement sous forme d'actions de catégorie B d'une valeur de 8 millions de dollars mené par Atlas Venture Fund VIII, L.P. et Brightspark Ventures II., L.P. (12/11)
- Acquisio Inc., dans le cadre de son récent financement par actions de série B d'une valeur de 12,1 millions de dollars mené par Tandem expansion. (11/11)
- Fonds Cycle Capital I, s.e.c., dans le cadre d'une ronde de financements par voie d'actions privilégiées de catégorie B de 8 millions de dollars de LED Roadway Lighting Ltd. (11/11)

LA COUPOLE

Par affaires.
Pour le plaisir!

MENU MIDI À PRIX FIXE • MENU DÉCOUVERTE
MENU AVANT MATCH ET AVANT SPECTACLE • ÉVÉNEMENTS SPÉCIAUX

Le restaurant La Coupole de l'hôtel Le Crystal
1325, boulevard René-Lévesque Ouest

514.373.2300

- Les entreprises Beyond the Rack Enterprises Inc., dans le cadre de son investissement de 36,6 millions de dollars américains mené par Panorama Capital, société établie à Silicon Valley, avec des investissements supplémentaires d'Exportation et développement Canada, de Tandem Expansion, de Rho Canada, d'IFA PE Funds, d'iNovia Capital, d'Highland Capital Partners, de BDC Capital de risque et d'autres sociétés. (11/11)
- Milestone Pharmaceuticals Inc., dans le cadre d'une deuxième ronde de financement sous forme d'actions de catégorie A de 13 millions de dollars par A.M. Pappas Life Science Ventures IV L.P., PV IV CEO FUND, L.P., BDC Capital Inc., Go Capital Limited Partnership, Fonds de solidarité des travailleurs du Québec (FTQ), Fonds Bio-Innovation s.e.c. et MSBi Investment Fund Limited Partnership. (05/11)
- Mimetogen Pharmaceuticals Inc., dans le cadre d'une ronde de financement sous forme d'actions de catégorie B de 5 millions de dollars par Vimac Milestone Medica Fund L.P., MSBi Investment Fund, Limited Partnership, MSBi Valorisation Inc. et Medwell Capital Corp. (02/11)
- Metafoam Technologies Inc., dans le cadre d'une ronde de financement sous forme d'actions de catégorie C de 10 millions de dollars par ID Fund, LP, MSBi Investment Fund, Limited Partnership et BDC Capital Inc. (01/11)
- Rho Capital Ventures Inc. et Braemar Energy Inc., dans le cadre d'une ronde de financement sous forme d'actions de catégorie B de 88 millions de dollars d'Enerkem Inc.

Nominations

- Depuis le 1er mars 2011, Eric Préfontaine (litige) et François Paradis (droit des sociétés) ont été nommés associés au sein du cabinet pour le bureau de Montréal.
- Sylvain Lussier (associé, litige) a été nommé procureur en chef de la commission Charbonneau sur l'industrie de la construction.
- En Novembre 2011, Fabrice Benoît s'est joint au cabinet à titre d'associé au groupe du litige de son bureau de Montréal. Fabrice pratique le litige en matière de gouvernance d'entreprise et de valeurs mobilières ainsi que le litige commercial. Avant de se joindre à Osler, Fabrice a été chef du Service des enquêtes – manipulation de marchés et délits d'initiés au sein de l'Autorité des marchés financiers (Québec). Fabrice a été admis au barreau du Québec en 1995.

Reconnaisances

Personnes

- Suzanne Côté (associée, litige) : Nommée BTI Client Service All-Star en 2011



Suzanne Côté

- Sandra Abitan (associée, insolvabilité Et restructuration) : Récipiendaire d'un Client Choice Award d'ILO en 2011 : Insolvabilité et restructuration – Canada (unique récipiendaire dans cette catégorie)

Bureaux

- Six associés d'Osler ont été nommés « avocats de l'année » selon l'édition 2012 de Best Lawyers dans les secteurs suivants : fusions et acquisitions, technologie, droit du franchisage, services bancaires et financiers, ressources naturelles et technologie.
- Depuis les cinq dernières années, la publication IFLR 1000: The Guide to the World's Leading Financial Law Firms a positionné Osler dans le groupe de tête de son classement en ce qui concerne les fusions et acquisitions. Dans son édition 2011, l'IFLR déclare qu'« Osler est un compétiteur de taille dans le secteur des fusions et acquisitions au Canada, offrant à ses clients des conseils juridiques les plus judicieux qui soit. »
- Au cours des cinq dernières années, Osler a été n° 1 pour les négociations canadiennes achevées d'après Thomson Financial, sur la base du montant total en dollars. D'après Bloomberg L.P., Osler était également n° 1 pour les négociations transfrontalières annoncées, sur la base du montant total en dollars, et l'un des deux premiers cabinets d'avocats canadiens, sur la base du nombre de négociations, ainsi que l'un des deux premiers cabinets d'avocats canadiens pour les négociations internationales, sur la base du montant en dollars et du nombre de négociations. Osler a été classé n° 1 pour le Canada (négociations annoncées) et pour le Canada (négociations achevées) pendant trois des cinq dernières années, le mettant en tête des classements plus souvent que tout autre cabinet d'avocats canadien, d'après Bloomberg L.P. et Thomson Financial.
- The Financial Times/Mergermarket M&A Americas Awards a nommé Osler « Conseiller juridique de l'année – Canada ». Osler a aussi été un conseiller juridique clé dans le cadre de l'« opération de fusions et acquisitions de l'année au Canada » (vente d'une valeur de 14,1 milliards de dollars de la Fiducie houillère canadienne Fording à Teck Cominco) et de l'« opération de capital d'investissement privé de l'année au Canada » (vente d'une valeur de 3,7 milliards de dollars de Corporation Hélicoptère CHC à First Reserve Corporation).

Songez à nous comme baume dans votre stratégie d'épargne retraite

Nous ne pouvons pas garantir les rendements sur vos placements, mais nous pouvons vous aider à obtenir plus pour vos dollars.

Avec l'assistance de conseillers de réputation internationale, les Services financiers ABC vous permettent d'accéder à des choix de placement de qualité qui sont sélectionnés avec soin; ils sont aussi examinés pour vérifier leur équilibre entre le risque modeste à moyen, les rendements à long terme et les frais modiques.

Participez à un REER SFABC dès aujourd'hui!

Composez le 1 888 707 2911 pour communiquer avec votre représentant autorisé ou visitez le www.barfinancial.com pour plus d'information ou vous inscrire en ligne.

N'oubliez pas! Le 29 février 2012 est la date limite pour verser votre cotisation REER de 2011!



Maintenant Offert!
Sélection d'un fonds émérite
d'actions canadiennes de Mawer
Investment Management Ltd.

M A W E R
INVESTMENT MANAGEMENT LTD

CBAfinancial  **services financiersABC**
services

Pour des Juristes, par des juristes

Les frais associés à vos placements peuvent varier et le rendement du régime n'est pas garanti. Le Régime d'épargne retraite SFABC (REER) est offert par le biais des Solutions Épargne et retraite collectives de la Financière Manuvie, unité d'entreprise exploitée au sein de la Financière Manuvie (La Compagnie d'Assurance-Vie Manufacturers). Les frais de gestion des placements sont associés aux fonds distincts offerts par le biais de ce régime. Pour en savoir davantage, passez au www.barfinancial.com.

Un aperçu de 2011 chez Heenan Blaikie



Neil Wiener

Philippe Tremblay

Manon Thivierge

Chantal Sylvestre

Frank Picciola

Anthony Penhale

Carl Bélanger

Participation au Plan Nord : représentation de Métaux BlackRock inc.

Métaux BlackRock inc. a retenu les services de Heenan Blaikie dans le cadre de la mise en exploitation à ciel ouvert d'un gisement de fer-titane-vanadium situé à proximité de Chibougamau et de la communauté crie d'Oujé-Bougoumou, dans les cantons de Rinfret, Lemoine et Dollier, en territoire conventionné (Convention de la Baie James et du Nord québécois) sur des terres du domaine de l'État. Les grandes étapes de la mise en exploitation de ce gisement comprennent la négociation de conventions avec les Cris de la Baie James, la détermination du cadre réglementaire applicable au projet, l'obtention des autorisations et permis requis, le financement du projet, la construction des installations sur le site de la mine, la vente et le transport des concentrés, leur stockage au port de chargement et leur expédition.

L'équipe chargée de ce projet comprend Pierre Marc Johnson, Pierre Langlois, Anthony Penhale, Marie-Claude Bellemare, Marie-Christine Frenette, Lampros Stougiannos, Eva Gazurek et Laurie McQueen.

Alliance de CFR Pharmaceuticals et Uman Pharma

Le 7 novembre, grâce à un investissement de 27 M\$, CFR Pharmaceuticals S.A. [CFR], de Santiago, au Chili, a acquis une participation majoritaire dans Uman Pharma inc., société canadienne fermée domiciliée à Candiac, œuvrant dans le domaine du médicament générique. Cet investissement s'insère dans un partenariat stratégique entre les

deux sociétés. Avec des activités dans 15 pays en Amérique latine et dans d'autres marchés émergents, principalement au Chili, au Pérou, en Argentine et en Colombie, CFR, une société ouverte, est une des plus importantes sociétés pharmaceutiques du continent.

CFR était représentée par une équipe de Heenan Blaikie, formée d'Auguste Masson, Dominique Babin, Eva Gazurek et Joëlle Girard.

5N Plus achète MCP Group

Le 11 avril, 5N Plus inc., de Montréal, complétait l'achat de MCP Group SA, dont le siège social est à Tilly, en Belgique, pour un prix total de 235,2 M€, soit 317,3 M\$, et procédait à un appel public à l'épargne par voie de prise ferme aux termes duquel 5N Plus a émis et vendu 13 590 000 actions ordinaires pour un prix unitaire de 9,20 \$, tirant un produit total de 125 M\$. Les actions ont été vendues à un syndicat de preneurs fermes dirigé par Financière Banque Nationale inc., comprenant Société en commandite GMP valeurs mobilières, Marchés mondiaux CIBC inc., Valeurs mobilières TD inc., Les Partenaires Versant inc., Valeurs mobilières Cormark inc., Valeurs mobilières HSBC (Canada) inc., M associés inc. et Valeurs mobilières Stonecap. 5N Plus a aussi obtenu une facilité de crédit renouvelable garantie de premier rang de 50 M\$ auprès de la Banque Nationale du Canada.

Peu après, 5N Plus a conclu une nouvelle facilité de crédit de 250 M\$, qui est entrée en vigueur le 12 août. La Banque Nationale du Canada agissait comme agent administratif



Marie-Claude Bellemare

Joel Cabelli

Ilan Dunsky

Pierre Marc Johnson

Pierre Langlois

Mariella LoPapa

Auguste Masson

du syndicat de prêteurs. Cette facilité est garantie par les actifs de 5N Plus et de ses filiales au Canada, aux États-Unis, en Allemagne, au Royaume-Uni, à Hong Kong, en Belgique et au Luxembourg.

Heenan Blaikie représentait 5N Plus dans ces opérations, avec une équipe composée de Neil Wiener, Anthony Penhale et Sébastien Bellefleur (convention de prise ferme); Andrew Cohen, Antonella Penta et Laura Wyse (achat de MCP Group SA); et Joel Cabelli, Lise Morissette et Marie-Josée Couture (facilités de crédit).

Société Générale (Succursale Canada) procure un financement de 280M \$US pour le barrage de Matala en Angola

Le 19 mai, Société Générale (Succursale Canada) et la République d'Angola, par l'entremise de son ministère des Finances, ont conclu une entente visant des facilités de crédit de 280 M\$ US pour le financement de la réhabilitation et de la rénovation du barrage hydroélectrique de Matala et des installations connexes. Les travaux seront effectués par SNC-Lavalin Angola Limitada, filiale de SNC-Lavalin Inc. Les facilités de crédit consistent en un prêt structuré à l'exportation, assuré en partie par Exportation et développement Canada. SNC-Lavalin Capital agissait comme conseiller financier.

Société Générale (Succursale Canada) était représentée par Ilan Dunsky, Marie-Josée Couture et Joel Cabelli, de Heenan Blaikie.

Entente de partenariat du CHUM

Le lundi 13 juin, le gouvernement du Québec annonçait la clôture financière et la signature officielle de l'entente de partenariat entre le Centre hospitalier de l'Université de Montréal (CHUM) et la société en commandite Santé Montréal Collectif. Le coût total du projet s'élève à 1,973 milliard de dollars. Il s'agit de l'entente de partenariat la plus importante conclue au Canada pour un complexe hospitalier et d'un des plus importants projets réalisés en PPP dans le monde.

Heenan Blaikie agissait comme conseiller juridique du CHUM, avec une équipe dirigée par Philippe Tremblay et comprenant Chantal Sylvestre, Mariella Lo Papa, Claudette Bellemare, Normand Quesnel, Lampros Stougiannos, Laurence Bich-Carrière et Marjolaine Arès.

Achat du magasin Ogilvy de Montréal

Le 8 septembre 2011, Selfridges Group Limited a finalisé l'achat du magasin Ogilvy, une institution montréalaise dont l'histoire remonte à 1866. Selfridges Group Limited, société de portefeuille de la famille Weston, de Toronto, est bien connue dans le domaine de l'alimentation, puisqu'elle est derrière les bannières des boulangeries Weston et des magasins Loblaw, Maxi et Provigo. L'entreprise n'en est pas non plus à ses premières armes dans le commerce de haut de gamme, puisqu'elle possède le célèbre magasin Selfridges, de Londres, depuis plusieurs années.

Les diverses transactions ont été orchestrées par une équipe de Heenan Blaikie formée de Carl Bélanger, Frank L. Picciola, Antonella Penta et Laurie McQueen (fusions et acquisitions); Michel Poirier, Marie-Claude Bellemare et Élisabeth Camiré (aménagement du territoire et environnement); Chantal Sylvestre, Normand Quesnel, Marjolaine Arès et Sébastien Marcoux (immobilier); Mariella LoPapa (baux); Manon Thivierge (fiscalité); et Guy Tremblay, Stuart S. Aronovitch et Michael D. Grodinsky (droit du travail et de l'emploi), qui représentaient Selfridges.

Financement de Manwin Holding S.À.R.L.

Le 29 avril 2011, Manwin Holding S.À.R.L. a conclu une entente de crédit à terme d'une valeur de 412 millions \$US, d'une durée de trois ans. Manwin Holdings était représentée par Anthony Penhale, Joel Cabelli, Michael J. Hanlon, Lise Morissette, Marie-Josée Couture, Julie Larouche, Aren Prupas, Laura Wyse, Louis-Philippe Borduas, Diane L'Écuyer et Alexandre Hébert.

Opération admissible avec Liquid Nutrition et Lime Hill Capital

Le 24 mai, Lime Hill Capital Corporation annonçait qu'au

cours d'une assemblée spéciale, ses actionnaires avaient approuvé les modalités de la fusion annoncée plus tôt entre Lime Hill et Liquid Nutrition Group Inc., dont les actionnaires avaient déjà exprimé leur approbation. La société résultant de cette fusion portera la raison sociale Liquid Nutrition Group Inc. Cette transaction constituait une opération admissible pour Lime Hill, aux fins du régime des sociétés de capital de démarrage.

Stephen D. Hart, Mathieu Gendron, Anthony Penhale et Kostja Kostic, de Heenan Blaikie, représentaient Liquid Nutri-

tion pour cet aspect de la transaction.

Achat par Bell et Rogers Communications d'une participation dans Maple Leaf Sports and Entertainment

Le cabinet a participé à l'acquisition par Bell et par Rogers Communications d'une participation dans MLSE (Maple Leaf Sports and Entertainment). Terry Didus et Anthony Penhale, de Heenan Blaikie, représentaient Bimcor, qui gère les placements de la caisse de retraite des participants au Régime de retraite collectif de BCE, et qui versera 135 M\$ pour cette acquisition.

Arrêt de la Cour suprême du Canada concernant le renvoi relatif à la Loi sur les valeurs mobilières - Le Barreau du Québec se réjouit de la décision du plus haut tribunal

Le Barreau du Québec est pleinement satisfait de la décision de la Cour suprême du Canada qui déclare invalide le projet de loi du gouvernement fédéral visant à créer une Commission nationale des valeurs mobilières. « Nous sommes intervenus à toutes les étapes de cet important dossier pour faire valoir l'invalidité constitutionnelle du projet de loi du gouvernement fédéral et nous sommes satisfaits que la Cour suprême confirme que les arguments avancés par le Barreau du Québec et par d'autres institutions sont fondés », explique le bâtonnier du Québec, Me Louis Masson, Ad. E.

Ainsi, le plus haut tribunal du pays a jugé de la validité constitutionnelle de la loi proposée par le gouvernement fédéral du point de vue du partage des compétences pour en venir à la conclusion que le gouvernement canadien n'a pas compétence sur la réglementation des valeurs mobilières. L'arrêt de la Cour suprême ouvre toutefois la porte à une nouvelle législation de nature coopérative entre les provinces pour en venir à une entente sur un modèle national, si cela s'avère souhaitable.

« Nous sommes heureux de cette décision parce qu'elle préserve l'autonomie du droit civil et confirme des points de droit importants. Le partage des compétences fait partie de la primauté du droit dans une société démocratique où les pouvoirs de chacun des paliers gouvernementaux sont clairement définis. Outrepasser ces pouvoirs pour imposer un nouveau modèle de réglementation porterait atteinte à la primauté du droit, et c'est ce que confirme la décision rendue aujourd'hui de manière unanime par les neuf juges de la Cour suprême du Canada », ajoute le directeur général du Barreau du Québec, Me Claude Provencher.

Rappelons que le Barreau du Québec a défendu la spécificité du droit civil québécois et l'intégrité de notre système juridique dans ce secteur important du développement économique. En 2010, le Barreau est également intervenu au sein d'une coalition d'institutions et de gens d'affaires menée par l'Autorité des marchés financiers pour dénoncer le fait que la création d'une commission nationale des valeurs mobilières aurait des impacts sur la protection du public, puisqu'il entraînerait un exode des compétences vers l'extérieur de la province. De même, une telle décision aurait un impact important sur la santé économique du Québec.

Bonnes Tables de Montréal

Cocagne¹

Le bistro idéal

Par Claire Vuitton

Au menu : une escalope de foie gras divinement poêlée, une pintade exquise, un bar parfait, une carte des vins épatante, dans une ambiance chaleureuse et sympathique le tout pour un prix abordable. Le bistro Cocagne n'est assurément pas n'importe quel bistro! Et comment faire autrement quand les propriétaires se nomment Normand Laprise, Christine Lamarche et Alexandre Loiseau, le chef officiant aux fourneaux.

Situé au 3842 de la rue Saint Denis, dans les anciens locaux du Toqué, Cocagne donne le ton avec son nom : référence à un pays imaginaire au terroir fabuleux, à la nature généreuse et abondante, comme le rappelle Alexandre Loiseau. Son travail : « mettre en valeur LE bon produit et la richesse du terroir québécois de la manière la plus simple possible ».

C'est parfaitement réussi.

La décoration sobre dans les tons de bordeaux et de bois brut confère au lieu une atmosphère empreinte de simplicité qui s'anime vite dès que les langues se délient et dégustent les mets servis.

En salle, l'équipe est présente et discrète, le sourire et la gentillesse toujours de mises.

En cuisine Alexandre Loiseau travaille dans le calme. Il aime



les recettes simples mais précises, une cuisine d'inspiration française revisitée, mise au goût du jour avec les produits du Québec. Son expérience, il l'a acquise au fil des ans; au Toqué comme sous-chef, à la Bastide comme chef, au Globe, ou encore en France dans les cuisines de Bernard Loiseau. Il attache une très grande importance à la qualité des ingrédients, sans laquelle il est impensable d'obtenir un résultat quelconque en cuisine. En les mariant harmonieusement, il trouve ainsi de très beaux accords aromatiques qui apportent une touche de nouveauté, même aux plats apparemment les plus classiques.

Parmi les entrées proposées l'assiette de charcuterie - servie avec une délicieuse moutarde aux fruits, faite maison - est parfaite; le foie gras poêlé accompagné de betteraves au sirop d'érable et d'un chutney d'échalotes, est digne d'un très grand chef. Les plats à la carte sont au nombre de sept.

¹ Cocagne - 3842 rue Saint Denis - Montréal - Tél.: (514) 286-0700
www.bistrococagne.com



La pintade rôtie, purée d'olives, rabioles, pleurotes érigées, sauce fenouil est d'une rare finesse et le bar sauvage poêlé, courges, céleri-rave, bok choi, huile de noisette et vin rouge parfaitement cuit et très parfumé.

Le fromage est présenté sur un plateau. A vous de choisir, aidé des conseils d'un expert, le ou les fromages qui vous tentent le plus.

Les desserts ne sont pas en reste : le pudding chômeur à l'érable, préparé pour deux personnes ou un grand gourmand, est plus qu'alléchant.

Le Cocagne propose également des menus thématiques mettant en valeur les produits du Québec. Après un menu créé autour de la pomme en octobre dernier puis un autre célébrant la courge en novembre, l'occasion des fêtes tient lieu d'excuse à la création de deux nouveaux menus : un menu dégustation Noël de sept services proposé à 80\$ et un menu du 31 décembre et 1er janvier de huit services avec verre de crémant pour 95\$, et un extra de 85\$ pour les vins.

La carte des vins est par ailleurs très belle. Proposant des appellations rares et/ou prestigieuses - y compris des millésimes anciens ce qui n'est pas si courant - à des prix abordables, elle s'éloigne des sentiers battus et permet de découvrir grâce aux très bons conseils du sommelier des vins exceptionnels.

Sans aucun doute Cocagne est une très belle table, où le talent d'Alexandre Loiseau s'exprime en toute liberté et toute simplicité procurant aux gourmands un plaisir inouïable.



Le Dr Michel Larose.

ERRATUM

(NDLR) Nous désirons nous excuser pour l'erreur commise sur la personne de Me Carole Anne Soucy, que nous avons confondue avec Me Carol Anne Laramée dans la rédaction d'un article consacré au décès du Dr Michel Larose à la page 12, du volume 20, numéro 1 du magazine. Me Soucy était la conjointe du Dr Larose. Nous regrettons cette erreur et les désagréments causés.

D'un cabinet à l'autre

Lavery accueille Carolina Manganelli, Avocate en droit autochtone



Lavery est heureux d'accueillir Me Carolina Manganelli au sein du groupe Droit administratif et réglementaire à ses bureaux de Montréal. Me Manganelli exercera dans les domaines du droit autochtone, environnement, énergie et ressources naturelles, droit minier et affaires gouvernementales.

Me Pierre Bourque, c.r., Ad. E. devient conseil chez Robinson Sheppard Shapiro, S.E.N.C.R.L.



Charles E. Flam, Associé directeur & PDG de Robinson Sheppard Shapiro, S.E.N.C.R.L. (« RSS ») a annoncé : « C'est avec beaucoup de plaisir que j'annonce que Me Pierre Bourque, c.r., Ad.E. se joint à l'équipe RSS. À partir du 1^{er} janvier 2012, Me Bourque agira à titre de conseil à notre cabinet. Ancien

Bâtonnier du Barreau de Montréal, Fellow de l'association prestigieuse American College of Trial Lawyers, Me Bourque est reconnu comme étant l'un des plus célèbres plaideurs au Québec. Depuis de nombreuses années le répertoire The Canadian Legal Lexpert Directory recommande Me Bourque

dans le domaine du litige commercial et il est classé également dans le répertoire The Best Lawyers in Canada comme l'un des meilleurs avocats dans les domaines du litige en droit corporatif et commercial, ainsi qu'en responsabilité des administrateurs et des dirigeants.

Me Peter S. Martin se joint à Robinson Sheppard Shapiro, S.E.N.C.R.L.



Charles E. Flam, Associé directeur & PDG de Robinson Sheppard Shapiro, S.E.N.C.R.L. (« RSS ») a annoncé : « J'ai le grand plaisir d'annoncer que Me Peter S. Martin, autrefois de McCarthy Tétrault, s'est joint le premier janvier 2012 à l'équipe RSS. Un avocat expérimenté en droit des affaires, Me Mar-

tin était associé senior d'un cabinet national à Montréal. Il a dirigé et exécuté un grand nombre d'acquisitions ainsi que d'opérations de financement et de désinvestissement, à la fois pour des clients canadiens et internationaux, dans des secteurs très variés. Il conseille aussi des clients des secteurs de la santé, des sciences de la vie, de la défense, de l'aéronautique et de la technologie, particulièrement en ce qui concerne la conformité à la réglementation, l'impartition, la protection des renseignements personnels et l'approvisionnement. Mr. Martin est inscrit à titre de chef de file dans le domaine de la biotechnologie dans les dernières éditions de Best Lawyers in Canada et de Canadian Legal Lexpert Directory.



Au service de la communauté depuis plus de 90 ans

800 Place Victoria #4600 Montreal QC H4Z 1H6

Téléphone : 514-878-2631

Internet: www.rssllex.com

Montréal hausse sa taxe de bienvenue

Sous réserve de l'adoption du règlement, la ville de Montréal prévoit augmenter à compter du 1^{er} janvier 2012 à 2,5 % le taux marginal applicable au calcul du droit de mutation perçu sur les transferts d'immeubles pour la tranche de la base d'imposition qui excède 1 000 000 \$.

Au Québec, chaque municipalité doit percevoir un droit de mutation sur les transferts d'immeubles, notamment par vente, situés sur son territoire. Ce droit, payable par l'acheteur à la municipalité, est habituellement dû à compter de la date de l'inscription de la transaction.

Voici ce que prévoit le futur règlement municipal :

Base d'imposition	Taux	Taxe
Sur la tranche qui n'excède pas 50 000 \$	0,5 %	250 \$
Sur la tranche qui excède 50 000 \$ sans excéder 250 000 \$	1,0 %	+ 2 000 \$
Sur la tranche qui excède 250 000 \$ sans excéder 500 000 \$	1,5 %	+ 3 750 \$
Sur la tranche qui excède 500 000 \$ sans excéder 1 000 000 \$	2,0 %	+ 10 000 \$
Sur la tranche qui excède 1 000 000 \$*	2,5 %	+ 25 000 \$

Actuellement, le taux marginal applicable à la base d'imposition qui excède 1 000 000 \$ est de 2 % sur le territoire de la Ville de Montréal. Dans les autres villes de la province de Québec, le taux marginal applicable à la base d'imposition qui excède 250 000 \$ est de 1,5 %, sans majoration pour les tranches excédant 500 000 \$ ou 1 000 000 \$.

Me Julie-Martine Loranger,
nommée Fellow du American College
of Trial Lawyers

Me Julie-Martine Loranger, associée spécialisée en litige au cabinet Gowlings, a reçu le prestigieux titre de Fellow du American College of Trial Lawyers (ACTL) lors d'une cérémonie en Californie le 22 octobre dernier. Ce faisant, Me Loranger se trouve parmi les meilleurs avocats plaidants du Canada et des États-Unis qui ont maîtrisé l'art du litige et qui ont respecté les normes les plus élevées en matière d'éthique, de professionnalisme, de civilité et de collégialité. Notons que l'attribution de ce titre ne peut jamais excéder plus d'un pour cent (1 %) de l'ensemble des avocats exerçant dans une province ou un état.

« C'est un des plus grands honneurs qui peut être desservi à un avocat qui pratique devant les tribunaux. Je suis très fière d'être Fellow et d'avoir été reconnue par l'ensemble de mes collègues détenant ce même titre » de déclarer Me Loranger.

Me Julie-Martine Loranger est associée chez Gowlings depuis 2000. Ses champs de pratique et d'expertise couvrent le litige commercial et civil, de même que le litige sur les valeurs mobilières, les recours collectifs et la responsabilité professionnelle, notamment celle des ingénieurs, architectes et divers intervenants des services financiers, ainsi que la responsabilité des administrateurs. Depuis 2001, elle siège au Comité de gestion du bureau de Montréal. Depuis le 10 août 2009 et pour une période de trois ans, Me Loranger a été nommée par le ministre des Finances, Raymond Bachand, à titre d'administratrice représentant le consommateur au sein du conseil d'administration de la Chambre de l'assurance de dommages.

En plus de son titre de Fellow, Me Loranger a été nommée cette année avocate chef de file, litige en valeurs mobilières dans le Guide to the Leading 500 Lawyers in Canada. De plus, en 2010, le Canadian Legal Expert Directory l'a reconnu comme avocate recommandée à plusieurs reprises, valeurs mobilières et en 2007, Le Monde Juridique lui a accordé le titre de l'une des 10 avocates en litige d'affaires les plus remarquables du Québec.

Pour assurer la protection des investisseurs en cas de faillites de firmes de courtage aux USA

SIPC Taking Action to Protect Customer Assets; Giddens Appointed by Court as Trustee

The Securities Investor Protection Corporation (SIPC), which maintains a special reserve fund authorized by Congress to help investors at failed brokerage firms, announced today that it is initiating the liquidation of MF Global Inc., under the Securities Investor Protection Act (SIPA).

SIPC today filed an application with the United States District Court for the Southern District of New York for a declaration that the customers of MF Global Inc. are in need of the protections available under the SIPA.

The United States District Court for the Southern District of New York granted the application and appointed James W. Giddens as trustee for the liquidation, and further appointed the law firm of Hughes Hubbard & Reed as counsel to Mr. Giddens.

Orlan Johnson, board chairman of the Securities Investor Protection Corporation (SIPC), said: "When the customers of a failed SIPC member brokerage firm have left their securities in the custody of that firm, SIPC acts as quickly as possible to protect those customers. In this case, SIPC initiated the liquidation proceeding within hours of being notified by the SEC that a SIPC case was necessary to protect the investing public."

The trustee is charged with giving notice of the proceeding and mailing claim forms to the customers and other creditors of the firm. Information about the case also will be made available on the Web at <http://www.sipc.org>.

The case will be referred to the United States Bankruptcy Court for the Southern District of New York.

75,000 CUSTOMER CLAIM NOTICES DISTRIBUTED BY MF GLOBAL LIQUIDATION TRUSTEE

Stephen Harbeck, president of the Securities Investor Protection Corporation (SIPC), which maintains a special reserve fund authorized by Congress to help investors at failed brokerage firms, and James W. Giddens, the court-appointed trustee for the liquidation of MF Global Inc., issued the following joint statement today:

"On November 22, 2011, U.S. Bankruptcy Judge Martin Glenn approved the Trustee's request for approval of a claims process for former customers of MF Global Inc. The Trustee is now establishing separate, parallel customer claims processes: one for MF Global Inc.'s commodity future customers, and the other for its securities customers, as well as an additional claims process for MF Global Inc.'s general creditors.

The Trustee will be mailing approximately 75,000 paper forms to former customers and creditors of MF Global Inc. on or before Friday, December 2, 2011. In addition, to assist in the prompt processing of claims, claim forms and related claims information are available for downloading on the trustee's Web site (<http://www.mfglobaltrustee.com>) and on the SIPC Web site (<http://www.sipc.org>).

In addition, the trustee published a detailed notice to customers and creditors of the placement of MF Global Inc. in liquidation under the Securities Investor Protection Act (SIPA) in the Wall Street Journal, the New York Times, the Financial Times, and the Chicago Tribune. The published notice provides information regarding the claims process, including instructions on how, where and by when to file a claim.

Completed forms may be mailed to the Trustee at the address included in the instruction packet. To submit your claim electronically, please email your completed claim form and supporting documents to MFGlobalClaims@epiqsystems.com.

Securities customers with MF Global are eligible for the protection afforded under SIPA. In line with SIPC and the Trustee's goal to return securities and cash due to customers as promptly as practicable, funds of the Securities Investor Protection Corporation may be utilized to pay valid securities customer claims relating to securities and cash up to a maximum amount of \$500,000.00 for each customer, including up to \$250,000.00 for claims for cash, as provided in the Securities Investor Protection Act of 1970.

Claims will be reviewed promptly, and the Trustee's staff will communicate directly with claimants regarding questions related to their claims. Court approval of the claims process supports the Trustee's goal of returning as much customer property as possible, as quickly as possible, in a manner that is fair to all customers, and consistent with the law.

The notice contains the deadline for the filing of claims

with the trustee: January 31, 2012. Close attention should be paid to the deadline as it is set by court order and by law. A failure to file a claim by the final deadline, even if by one day, will result in a denial of the claim. If you believe that you have a claim against MG Global Inc., you must file a timely claim in order to preserve your rights, even if your account has been transferred to another firm.

The trustee and his staff will review and determine all claims seeking customer protection in accordance with SIPA. Claimants are requested to provide complete information and documentation relating to their claim, including proof of payments made to MF Global Inc. and received from MF Global Inc., as this may help to expedite the processing of the claim.

The trustee is proceeding as expeditiously as possible to address the claims of all of the customers of MF Global Inc. in a timely manner."

L'art de mener à bien une opération : un prix est décerné à Fasken Martineau lors des M&A Advisor Awards

Fasken Martineau, cabinet d'avocats chef de file à l'échelle internationale en droit des affaires, a remporté le prix dans la catégorie « Middle-Market Deal of the Year » (pour les opérations s'élevant entre 100 M\$ et 250 M\$) lors de la 10e édition annuelle des M&A Advisor Awards, qui a eu lieu hier soir.

Par ce prix, l'organisme The M&A Advisor reconnaît le travail accompli par les avocats de Fasken Martineau dans le cadre de l'acquisition de Hybris AG et d'iCongo Inc. par Hunstman Gay Global Capital et de la fusion subséquente des deux entités acquises. Les prix ont été remis hier soir au cours d'une cérémonie spéciale donnée au New York Athletic Club, à New York.

L'équipe de Fasken Martineau est composée de Peter Villani, associé des groupes de pratique Fusions et acquisitions et Mines et financement minier, de Claude Jodoin, associé du groupe Fiscalité, de Jean-Philippe Mikus, associé du groupe Technologie et propriété intellectuelle, de Nathalie-Anne Béliveau, associée du groupe Travail, emploi et droits de la personne, et de Jean-François Séguin, avocat du groupe Droit des sociétés et droit commercial.

« Nous sommes très heureux de recevoir ce prix, bien que notre plus grande récompense soit de servir quotidiennement nos clients », a déclaré Jean-Pierre Chamberland, co-chef régional du groupe de pratique Droit des sociétés au Québec.

« Ce prix met en évidence nos compétences en matière d'opérations transfrontalières », a ajouté Richard Steinberg, chef du groupe de pratique Valeurs mobilières, fusions et acquisitions de Fasken Martineau.

Depuis 2002, les M&A Advisor Awards soulignent les réalisations de professionnels de premier plan dans les domaines des fusions et acquisitions, du financement et du redressement d'entreprise.

Sept juges du Québec nommés dont un Bâtonnier

Le ministre de la Justice et Procureur général du Québec, M. Jean-Marc Fournier, annonce la nomination de Mme Marie-Josée Di Lallo, M. Louis Dionne, Mme Nathalie Fafard, M. Jean Hudon, M. Denis Mondor, Mme Julie Riendeau et Mme Mélanie Roy comme juges à la Cour du Québec.

Mme Marie-Josée Di Lallo est détentrice d'un certificat en mineur arts et sciences, criminologie et psychologie, de l'Université de Montréal et d'un baccalauréat en sciences juridiques de l'Université du Québec à Montréal. Elle a été admise au Barreau en 1988. Elle a oeuvré pendant toute sa carrière comme procureure aux poursuites criminelles et pénales au bureau de Montréal, d'abord comme substitut du procureur général puis, à compter de 2001, comme substitut en chef adjointe à l'équipe des causes spéciales. Depuis 2007, elle était procureure en chef aux poursuites criminelles et pénales pour les régions de Montréal, Laval et Saint-Jérôme. À ce titre, elle dirigeait une équipe de près de 150 avocats. Elle a participé à plusieurs comités internes et externes en lien avec les matières criminelles et pénales. Elle a agi à titre de conférencière lors de divers forums et colloques. Mme Di Lallo exercera principalement ses fonctions à la chambre criminelle et pénale à Montréal.

M. Louis Dionne est détenteur d'un baccalauréat en droit de l'Université de Sherbrooke. Il a été admis au Barreau en 1983. Il a pratiqué dans les domaines du droit criminel, pénal, carcéral, administratif et constitutionnel. À compter de 1984, il a agi comme substitut du procureur général, puis comme chef d'équipe au Bureau de lutte aux produits de la criminalité au ministère de la Justice. En 1998, il est nommé directeur à la Direction de la lutte au crime organisé à la Sûreté du Québec. De 2001 à 2007, il occupe successivement les fonctions de sous-ministre associé au ministère de la Sécurité publique, sous-ministre et sous-

procureur général au ministère de la Justice du Québec et sous-ministre à la Sécurité publique. Depuis 2007, il était Directeur des poursuites criminelles et pénales et sous-procureur général pour les poursuites criminelles et pénales au Québec. En parallèle, il s'est aussi impliqué au ministère de la Défense nationale où il a terminé en 2001 comme officier supérieur d'état-major. Enfin, il a siégé à de nombreux comités et groupes de travail dans le domaine de la justice. M. Dionne exercera principalement ses fonctions à la chambre criminelle et pénale à Québec.

Mme Nathalie Fafard est détentrice d'un baccalauréat ès arts et d'un baccalauréat en droit de l'Université Laval. Elle a été admise au Barreau en 1993. Elle a d'abord pratiqué comme avocate criminaliste en pratique privée. Elle était procureure aux poursuites criminelles et pénales au bureau de Montréal depuis 2001. Elle a été formatrice à l'École des poursuivants, au Séminaire de plaidoirie de l'Université de Sherbrooke ainsi que professeure à l'École du Barreau de Montréal pendant plusieurs années. Mme Fafard exercera principalement ses fonctions à la chambre criminelle et pénale à Montréal.

M. Jean Hudon est détenteur d'un baccalauréat en sciences sociales, concentration criminologie, et d'une licence en droit de l'Université d'Ottawa. M. Hudon est un avocat généraliste qui a exercé en cabinet privé depuis son admission au Barreau en 1990. Ses principaux champs de pratique étaient le droit de la famille, le droit civil et le droit criminel et pénal. Depuis février 1997, il était mandataire du Service des poursuites pénales du Canada pour le district judiciaire d'Alma pour les poursuites en matière réglementaire fédérale et, depuis février 2009, il était inspecteur pour le Service d'inspection professionnelle du Barreau du Québec. Il est aussi impliqué activement au sein de sa communauté dans plusieurs organismes cari-

tatifs et sportifs. Il a été chargé de cours au Cégep d'Alma à quelques reprises et bâtonnier du Barreau du Saguenay-Lac-Saint-Jean en 2009-2010. Au moment de sa nomination, il était associé au sein de l'étude Larouche Lalancette Pilote Hudon. M. Hudon exercera principalement ses fonctions à la chambre civile et à la chambre criminelle et pénale à Alma.

M. Denis Mondor est détenteur d'un baccalauréat en droit de l'Université du Québec à Montréal. Il a été admis au Barreau en 1984. Il était avocat criminaliste depuis 27 ans. Il a commencé sa carrière à l'aide juridique jusqu'en 1989 puis en pratique privée. Au moment de sa nomination, il exerçait sa profession au sein de l'étude Avocats Montréal. Il s'est grandement impliqué au sein de son ordre professionnel et a été bâtonnier du Québec en 2004-2005. M. Mondor exercera principalement ses fonctions à la chambre criminelle et pénale à Montréal.

Mme Julie Riendeau est détentrice d'un baccalauréat en droit de l'Université de Montréal et d'un diplôme d'études supérieures spécialisées en fiscalité de l'Université de Sherbrooke. Elle a été admise au Barreau en 1989. Elle a d'abord pratiqué comme avocate de la défense à Montréal pendant huit ans. Depuis 1997, elle a occupé le poste de procureure au Service des poursuites pénales du Canada au bureau régional de Montréal. Elle a fait partie de l'équipe des crimes économiques et de l'équipe intégrée de la police des marchés financiers à titre de conseillère juridique. Au moment de sa nomination, elle y était avocate-conseil. Elle a préparé et donné de nombreuses formations à l'endroit d'inspecteurs et d'enquêteurs civils et policiers de même qu'à l'intention des avocats du Barreau de Québec. Mme Riendeau exercera principalement ses fonctions à la chambre criminelle et pénale à Montréal.

Mme Mélanie Roy est détentrice d'un baccalauréat en droit de l'Université de Sherbrooke et d'une maîtrise en droit de l'Université de Montréal. Admise au Barreau en 1997, elle a fait carrière au contentieux du Centre jeunesse de la Montérégie et a occupé la fonction de coordonnatrice du contentieux depuis 2008. Elle traitait des dossiers en matière de protection, d'adoption et de délinquance. Elle était responsable des dossiers des réserves amérindiennes. En 2011, elle a été nommée chef du contentieux. Elle s'est toujours impliquée au sein du Barreau et a agi à titre de formatrice auprès de diverses instances en protection de la jeunesse et de la justice pénale pour les adolescents. Mme Roy exercera principalement ses fonctions à la chambre de la jeunesse à Longueuil.

Projet de loi 29, la Loi instituant le Fonds Accès Justice - Le Barreau du Québec salue une initiative qui améliorera l'accès à la justice

Le Barreau du Québec a analysé le projet de loi 29 intitulé Loi instituant le Fonds Accès Justice déposé il y a deux jours devant l'Assemblée nationale par le ministre de la Justice, M. Jean-Marc Fournier. « Nous sommes très satisfaits de constater que ce projet de loi permettra de financer de façon concrète des projets et des activités qui amélioreront la connaissance et la compréhension du droit et du système de justice. C'est un objectif auquel nous souscrivons entièrement », commente le bâtonnier du Québec, Me Louis Masson, Ad. E.

Le Barreau du Québec constate avec plaisir, par ailleurs, que le projet de loi 29 balise l'utilisation des sommes recueillies, afin que celles-ci ne puissent être utilisées à d'autres fins que celles prévues par le projet de loi. « Dans notre examen du projet de loi 29, nous souhaitons nous assurer que la législation n'ouvre aucune porte à une utilisation autre des sommes versées au Fonds Accès Justice et, fort heureusement, nous sommes rassurés sur ce point. Ce sont donc des actions concrètes qui seront déployées pour valoriser la justice et en soutenir le financement. C'est encourageant », explique le directeur général du Barreau du Québec, Me Claude Provencher.

Le seul commentaire formulé par le Barreau du Québec au ministre de la Justice pour bonifier le projet de loi 29 concerne la reddition de compte. « Le Barreau du Québec a constaté l'absence de disposition prévoyant l'obligation, pour le ministère, de publier un rapport annuel détaillant l'utilisation des sommes constituant le Fonds Accès Justice. Par souci de transparence et pour assurer l'information complète aux citoyens, il serait opportun d'ajouter une telle disposition au projet de loi 29 », ajoute le bâtonnier Masson.

L'accès à la justice est toujours en danger !

Le Barreau du Québec réclame les changements nécessaires pour rendre l'Aide juridique vraiment accessible

Préoccupé par l'enjeu majeur que représente l'accès à la justice pour les personnes économiquement défavorisées, le Barreau du Québec réclame, avec l'appui de quelque 80 organismes des milieux juridique et communautaire, que le gouvernement du Québec majore immédiatement les seuils d'admissibilité au régime d'aide juridique en fonction du salaire minimum, et qu'il procède à une évaluation approfondie des effets de la réforme du régime mise en œuvre en 2005.

« Lorsqu'il a vu le jour en 1973, le régime d'aide juridique québécois était l'un des meilleurs au monde », a rappelé le bâtonnier du Québec, Me Louis Masson, Ad. E. « Il le demeure aujourd'hui en ce qui a trait au panier de services offert, mais pour maintenir son niveau d'excellence initial, des efforts supplémentaires doivent aujourd'hui être consentis afin de le rendre accessible au plus grand nombre de personnes économiquement défavorisées, en conformité avec l'esprit fondateur de ce régime », a ajouté le bâtonnier.

Une réforme qui n'a pas atteint ses objectifs

« L'accès à la justice est encore et toujours en danger, a pour sa part déclaré Me Claude Provencher, directeur général, et ce, malgré la réforme du régime initiée en 2005 par le ministère de la Justice. » Me Provencher a rappelé qu'après un gel de plusieurs années, le gouvernement a haussé progressivement, de 2005 à 2010, les seuils d'admissibilité du régime. À terme, la clientèle potentielle du régime devait s'accroître d'environ 900 000 nouveaux bénéficiaires, et les budgets de l'aide juridique devaient être majorés de 30 millions \$. Mais ni l'une ni l'autre de ces cibles n'ont été atteintes. Pire, en 2011, une personne seule qui veut se prévaloir du volet gratuit de l'aide ju-

ridique doit avoir un revenu annuel qui ne dépasse pas 13 007 \$, soit environ 64,8 % du salaire minimum.

Seuil d'admissibilité = salaire minimum

« Pour le Barreau du Québec, le seuil d'admissibilité à l'aide juridique, c'est rien de moins que le salaire minimum, soit 20 072 \$ par année pour une personne seule », a fermement rappelé Me Provencher. Certes, le Plan Accès Justice déposé le 21 novembre dernier par le ministre de la Justice prévoit des bonifications au régime d'aide

M^e Luc Carbonneau
AVOCAT

1200, boul. Chomedey
Bureau 725
Laval (Québec)
H7V 3Z3

Téléphone : (450) 973-6050
Télécopieur : (450) 973-1006
Cellulaire : (514) 592-2965

juridique, mais celles-ci sont nettement insuffisantes pour atteindre ce seuil minimal. « Avec la hausse annuelle de 1,65 % annoncée pour le volet donnant accès aux services juridiques gratuits, il faudra 39 ans pour rattraper le seuil du salaire minimum et les principes fondateurs de notre régime d'aide juridique », a expliqué Me Provencher.

En 2010, le Barreau du Québec dressait, dans son rapport L'aide juridique au Québec : une hausse des seuils d'admissibilité est toujours nécessaire, un triste constat d'échec sur la réforme du régime d'aide juridique initiée en 2005, constat qui risque d'être ré-édité puisque la légère bonification récemment annoncée par le ministre de la Justice Jean-Marc Fournier ne permettra pas à un plus grand nombre de Québécois d'avoir accès gratuitement à l'aide juridique; au mieux, elle ne réussira qu'à maintenir l'admissibilité au niveau actuel. Quant au volet contributif, une mesure intéressante qui doit être maintenue et diffusée, il ne peut toutefois remplacer une majoration immédiate des seuils d'admissibilité en fonction du salaire minimum et devrait alors, selon le Barreau, s'appliquer aux personnes seules dont le revenu brut est actuellement supérieur à 20 072 \$ par année.

Par ailleurs, le rapport sur l'aide juridique du Barreau

était assorti, rappelons-le, de l'étude de deux économistes démontrant qu'il est possible de hausser de façon substantielle les seuils d'admissibilité à l'aide juridique tout en respectant l'enveloppe budgétaire de 2005. À la lumière de tels constats, le Barreau estime nécessaire et urgent que les autorités procèdent, avec la collaboration des milieux juridique et communautaire, à une analyse approfondie visant à déterminer pourquoi les objectifs de la réforme de 2005 n'ont pas été atteints.

Des gestes concrets pour accroître l'accès à la justice

En conférence de presse aujourd'hui, le Barreau du Québec se fait le porte-voix de quelque 80 organismes des milieux juridique et communautaire qui ont signé, à l'invitation du Barreau, la Déclaration pour l'amélioration du régime de l'aide juridique du Québec. Les membres de cette coalition réclament du gouvernement davantage d'efforts et des bonifications véritablement substantielles, se résumant en ces points :

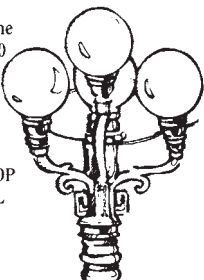
- majorer immédiatement les seuils d'admissibilité à l'aide juridique en fonction du salaire minimum;
- adopter une période de référence mensuelle (plutôt qu'une période de référence annuelle), qui correspond mieux à la réalité des personnes réclamant une aide juridique;
- procéder rapidement, avec les milieux juridique et communautaire, à une évaluation sérieuse des effets de la réforme de 2005 afin de déterminer pourquoi les objectifs alors annoncés n'ont pas été atteints;
- inclure une clause crépusculaire dans le règlement qui fera suite à l'annonce du 21 novembre dernier afin que le gouvernement soit tenu de revoir les seuils d'admissibilité à l'aide juridique à l'échéance de la période de référence de trois ans.

Un sondage auprès de la population

En septembre dernier, le Barreau du Québec a commandé un sondage d'opinion sur le régime de l'aide juridique auprès de la maison CROP. Sur le seuil d'admissibilité à l'aide juridique, 72 % des personnes interrogées ont dit être en faveur que le seuil minimal soit la barre du salaire minimum, soit 20 072 \$ par année pour une personne seule. Par ailleurs, 83 % des gens croient que dans une société comme la nôtre, il est nécessaire que l'État fournisse les services d'un avocat aux plus démunis. Finalement, la population estime, dans une proportion de 63 %, que le seuil d'admissibilité pour une famille réunissant un couple et deux enfants, qui est actuellement fixé à 21 328 \$, devrait être revu à la hausse.

Le Mas des OLIVIERS

Ouvert
le dimanche
de 18 h 00
à
22 h 30



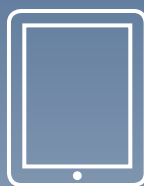
1216 BISHOP
MONTRÉAL

Réservation
861-6733

LE MONDE J U R I D I Q U E

LE MAGAZINE DES JURISTES DU QUÉBEC

sur Facebook et iPad



Le magazine Le Monde Juridique est disponible via iPad à l'adresse :
www.avocat.qc.ca/lemondejuridique/
et Facebook : Magazine Le Monde Juridique.

Vous pouvez suivre l'actualité juridique diffusée par Le Monde Juridique
entre chaque numéro 24 heures par jour et sept jours par semaine.

Vous pouvez alimenter ce site de vos nouvelles courtes avec photos.
Même de courts vidéos sont bienvenus sur notre nouveau site. Il n'est nullement nécessaire
d'être «ami» ou «membre» pour faire part de vos actualités.
Un seul clic sur le web à notre adresse web pour nous joindre.
Nous transmettre vos actualités à agmonde@videotron.ca et vous les retrouverez par la suite
sur Facebook sur le site du «Magazine Le Monde Juridique».

Nous devons toutefois effectuer une certaine sélection de l'information transmise -comme
dans le magazine- faire «l'édition» des textes. Vous trouverez cependant la substance des
informations communiquées.

Nous acceptons vos annonces publicitaires dont la durée d'exposition sur notre site selon
entente sera d'un mois complet. Communiquer avec nous à l'adresse mentionnée ci-haut ou
au 514-353-3549 pour obtenir les tarifs.



TARZI

Solde de fin de saison

**Profitez de 50%
de rabais sur notre
collection automne-hiver**

BAUMLER FÉRAUD

BRUNO
SAINT HILAIRE



navigare



GREEN COAST®
VOYAGING OUTRIGERS

Lundi au samedi de 10h à 18h | Dimanche de 10h à 15h

Rendez-vous: service à domicile ou au bureau

Richard | 514.497.9743 • Daniel | 514.235.7385 • Gary | 514.862.8854

Kathleen | 514.739.6298 • Louise | 514.349-2387

www.tarzi.ca

3850, rue Jean-Talon Ouest, Bureau 109, VMR (Québec) H3R 2G8 | 514.739.6298